

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr ARCIS Michel, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mmes Janet DARNE, Chantal GERENTES, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Patrick ROCHE), Mme Catherine GUEZO (représentée par Mr Michel ARCIS)

Mme Chantal GERENTES a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 28 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des différentes réunions :

- **Vogue annuelle les 6 et 7 septembre :** cette année, un pique-nique géant a été organisé dans la rue centrale et des jeux ont été mis en place l'après-midi Place du Vallat. Cette nouvelle formule a été appréciée et sera reconduite l'année prochaine.

Droits de préemption

Mr le Maire indique qu'il n'y a pas de droit de préemption pour cette séance.

Délibérations diverses :

Carrière Chambon : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la proposition faite par Mr CHAMBON concernant les terrains sur lesquels se trouve l'ancienne carrière située au lieu-dit La Rousselle, ainsi que des parcelles situées aux lieux-dits Gimbert et Les Inclavades. Ce dernier souhaiterait céder ses propriétés à la commune. Au cours des dernières séances, la question de la mise en sécurité des lieux avait été évoquée. Comme le Conseil l'avait demandé, Mr CHAMBON accepte de mettre en place à ses frais une nouvelle clôture d'une hauteur de 1.40 m en alliage zinc-aluminium autour du site de l'ancienne carrière aujourd'hui désaffectée.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité le don de terrains d'une superficie totale de 1 ha 89 a 62 ca, à la condition que Mr CHAMBON procède à l'installation d'une nouvelle clôture aux abords de l'ancienne carrière de la Rousselle et cède les matériaux stockés sur ses parcelles.

Extension des réseaux assainissement Avenue du Puy : Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du magasin Intermarché à l'entrée Nord du Monastier. Il précise que cette installation nécessite une extension des réseaux assainissement pour desservir cette nouvelle construction. Il présente le devis reçu pour ces travaux d'un montant de 11 335 Euros HT. Il précise qu'une partie de cette dépense sera prise en charge par le demandeur sous la forme d'une participation aux frais de travaux de branchement au réseau assainissement à hauteur de 1500 Euros pour les 10 premiers mètres et de 30 € le mètre linéaire supplémentaire. A ce montant s'ajoutera également le paiement de la Participation à l'Assainissement Collectif. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis présenté et autorise Mr le Maire à engager les travaux correspondants, sous réserve de la réalisation effective du projet d'agrandissement du bâtiment Intermarché.

Modification du tarif de la participation aux frais de travaux de branchement au réseau assainissement :

Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire de revoir le tarif de la participation aux frais de branchement au réseau assainissement. S'appuyant sur le devis précédemment approuvé, il indique que le coût facturé est parfois supérieur au montant remboursé par les pétitionnaires. Mr le Maire propose donc de s'inspirer des tarifs pratiqués dans le cas d'un raccordement au réseau d'eau potable, à savoir un forfait de 1500 € pour les 10 premiers mètres auquel s'ajouterait un remboursement intégral des travaux effectués par l'entreprise mandatée, après validation préalable d'un devis par le pétitionnaire. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de fixer à 1500 € le forfait correspondant à la participation aux frais de travaux de branchement au réseau assainissement pour les 10 premiers mètres, et de demander le remboursement sur facture des travaux au-delà des 10 premiers mètres.

Achat d'une saleuse : Monsieur MOUNIER informe le Conseil qu'il est indispensable de remplacer la saleuse actuellement attelée au tracteur. Il propose donc de faire l'acquisition d'une nouvelle machine pour la saison prochaine. Il présente les devis reçus et expose les attentes des agents en la matière. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ESCOMEL d'un montant de 7084 € HT pour l'acquisition d'une saleuse auto chargeuse d'une capacité de 1000 litres. Il est précisé que l'installation du matériel est comprise dans le tarif et que le salage n'est effectué que de façon ponctuelle et préventive.

Tarif de vente des lots du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement du lotissement étant bientôt terminés, il est nécessaire de fixer le montant du prix de vente des lots du lotissement. Il ajoute qu'un géomètre a procédé au découpage définitif des lots le jour même et qu'un panneau sera installé sur le site pour informer les éventuels clients de la mise en vente.

Monsieur le Maire présente donc un tableau reprenant l'ensemble des frais afférents à l'aménagement du lotissement. Il rappelle que seule la tranche ferme du marché a été affermie et ajoute que l'option 2, comprenant le busage en bordure de la voirie départementale, a pour sa part été réalisée. Il précise également que les travaux concernant le Projet Urbain Partenarial ne sont pas pris en compte dans le calcul du coût final du projet puisqu'ils seront remboursés à terme par les propriétaires riverains. Il ajoute que les travaux concernant la voirie et les espaces verts ne seraient pas non plus intégrés dans le calcul. Cette décision avait été prise d'un commun accord lors d'un précédent Conseil car il en avait été ainsi pour le lotissement la Chenevette et parce qu'une part importante des travaux de voirie concerne le chemin reliant le lotissement Les Hourches au lotissement La Chenevette qui sera utilisé par tous les riverains. Ces travaux seront donc réglés à leur échéance par le budget communal. Le total des travaux pris en compte pour le lotissement est donc de 322 778.48 € pour 9355 m² cessibles. Le cout final du m² est donc de 34.50 € HT et 39.70 € TTC. Mr Pannefieu estime que ce tarif est assez élevé. Mme Jourdan répond que la commune dispose de nombreux services et que ce prix est tout à fait correct par rapport au prix du marché. Mr le Maire ajoute que le prix proposé correspond à ce qui avait été annoncé, à savoir 40 €. Il ajoute que 6 personnes sont intéressées par l'achat d'un lot. Après délibération, le Conseil approuve avec 3 votes contre et une abstention le tarif de vente du m² du lotissement Paul Séjourné à 39.70 € TTC.

Mme DARNE exprime ensuite ses inquiétudes quant à la sécurité au niveau de la nouvelle sortie de ce lotissement sur la voirie départementale. Mr PANNEFIEU estime que d'autres sorties sur la départementale sont plus dangereuses que celle-ci et qu'à cet endroit la visibilité reste bonne. Mr ROCHE propose de réfléchir à l'installation d'un radar pédagogique sur la déviation sans pour autant modifier la limitation de vitesse.

Extension supplémentaire des réseaux du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire informe le Conseil que le Syndicat des Eaux du Rocher Tourte souhaite changer entièrement la canalisation située entre le lotissement Séjourné et le lotissement la Chenevette car elle est en très mauvais état. Monsieur le Maire propose de profiter de cette opportunité pour insérer dans la même tranchée une canalisation destinée à collecter les eaux pluviales et le réseau d'eaux usées destiné à desservir les terrains concernés par le PUP. Même s'ils n'étaient pas prévus au budget 2014, ces travaux permettraient de réaliser des économies en mutualisant les dépenses avec le syndicat, de régler certains problèmes techniques liés à la pose des canalisations au niveau du secteur le plus

étroit, de capter les eaux pluviales qui ruissellent le long du chemin et de permettre aux riverains d'utiliser cette voie en voiture ou à pied.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le marché complémentaire avec l'entreprise EYRAUD pour l'adduction des réseaux eaux usées et pluviales pour un montant de 37 762.38 € HT, ainsi que la maîtrise d'œuvre supplémentaire d'AB2R pour 1880 € HT.

Résultat des enquêtes publiques pour l'aliénation de domaine public : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que trois enquêtes publiques conjointes avaient été lancées pour la désaffectation de parties du domaine public en vue de leur vente. Les enquêtes ayant été closes le 10 septembre 2014, le commissaire enquêteur chargé de ces affaires a émis ses conclusions qui sont décrites et résumées ci-dessous :

- Lieu-dit de Crouziols : aucune remarque portée au registre d'enquête : avis favorable à la vente
- Lieu-dit de Meyzoux : aucune remarque portée au registre d'enquête : avis favorable à la vente
- Lieu-dit de la Borie aucune remarque portée au registre d'enquête avis favorable à la vente

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conclusions du commissaire enquêteur pour ces trois enquêtes publiques et autorise donc la vente de ces parties du domaine public aux demandeurs au tarif de 10 €uros le m². Le Conseil autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives au règlement de ces cessions.

Avenant sur travaux du Pôle Laurent Eynac : Monsieur le Maire précise qu'un avenant doit être approuvé pour le pôle Laurent Eynac concernant la dépose des bacs à douche prévue initialement dans le lot désamiantage qui va finalement être affectée au lot Maçonnerie pour des raisons techniques.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant suivant :

- Pour le lot désamiantage, une moins-value de 1502.49 €uros HT
- Pour le lot maçonnerie, une plus-value de 2490 €uros HT (chape sous bacs à douche en plus de la dépose)

Après délibération, le Conseil, au vu de l'avis de la commission d'appel d'offres, approuve avec 4 abstentions, cet avenant au marché Désamiantage pour les travaux du Pôle Laurent Eynac.

Indemnité de Conseil et de confection du budget : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution de l'indemnité de Conseil et de confection du budget en faveur du trésorier municipal pour l'année 2014. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de ces indemnités à hauteur de 100 % pour l'année 2014 à Mr Le Trésorier Municipal, à savoir un montant de 676.02 € brut.

Admission en non-valeur : Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier du trésorier municipal pour une admission en non-valeur d'un montant de 10 €uros pour le budget assainissement.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur d'un montant de 10 €uros.

Création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe : Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier d'un agent de la commune concernant une demande d'avancement au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un examen professionnel. Il propose donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir nommer cet agent dans ce nouveau grade.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2014.

Approbation du règlement intérieur pour la mise en place des rythmes scolaires : Mmes JOURDAN et AVOUAC font un premier bilan de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles publiques de la commune. Au niveau de l'école maternelle, tout se passe bien. Pour l'école élémentaire, l'aide aux devoirs est appréciée par les parents. Quelques soucis de discipline dans les ateliers sont à déplorer, mais ils devraient être réglés par la mise en place d'un règlement intérieur. Le soutien des équipes pédagogiques et du personnel communal est à souligner, ainsi que l'engagement des associations et des intervenants au service des enfants et d'un projet éducatif. Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil le projet de règlement intérieur pour les périodes de temps périscolaires. Il précise que ce règlement concerne autant la discipline que les modalités de

fonctionnement (inscriptions, déplacements, occupation des locaux, absence éventuelle d'un intervenant,...). Après délibération, le Conseil municipal approuve avec une abstention le règlement intérieur qui sera remis à chaque famille pour signature et validation de la charte de bonne conduite.

Création d'un poste pour la surveillance à l'école primaire : Monsieur le Maire rappelle que le Collège Laurent Eynac fournit les repas et accueille gracieusement les élèves de l'école élémentaire, mais que la salle mise à disposition ne dispose que de 48 places. Afin de ne refuser personne, il explique que cette année deux services sont organisés pour permettre d'accueillir un nombre croissant d'élèves à la cantine. L'agent de surveillance titulaire effectue donc un premier service dès midi mais ne peut en même temps surveiller le deuxième groupe d'élèves sur la cour de récréation car l'autre agent mutualisé avec le collègue Laurent Eynac termine son service à 12 heures 15. Sur l'initiative de l'équipe enseignante, il a donc été décidé de demander aux personnels éducatifs détachés par l'Education Nationale au sein de l'école élémentaire de prendre en charge la surveillance de ce second groupe de 12 h à 12 h 15, 5 jours par semaine. Afin de pouvoir rémunérer ces personnes, il est donc nécessaire de créer un poste supplémentaire de 15 minutes journalières pour assurer cette surveillance. Après délibération, le Conseil approuve avec une abstention la création d'un poste de surveillance à l'école élémentaire à hauteur de 1 heure 15 minutes par semaine. Ce poste pourra être pourvu par un contrat à durée déterminée.

Questions diverses :

Avenir du bâtiment ASTEEC : Monsieur le Maire rappelle que la société ASTEEC est actuellement en liquidation judiciaire et informe le Conseil que les clefs du bâtiment devraient être restituées par l'adjudicataire judiciaire début octobre. La question du bail est évoquée.

Bilan de l'exploitation du gîte d'étapes communal : Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de l'année écoulée pour le gîte communal ainsi que des années précédentes. Il s'avère que ce service reste déficitaire d'environ 5000 €uros. Pour la majorité du Conseil, une telle situation est anormale. Une augmentation des tarifs de location permettrait d'équilibrer les comptes, d'autant qu'ils n'ont connu qu'une faible hausse au cours des dernières années. Certaines économies peuvent aussi être réalisées. Le Conseil estime également que les tarifs pratiqués sont bas comparativement aux autres hébergeurs situés sur le chemin de Stevenson et tendent à maintenir les prix sur le plan local au-dessous des prix du marché. Après délibération, le Conseil approuve avec deux abstentions l'augmentation de la nuitée de location à 18 euros par personne.

Demande des habitants du HLM Avenue des Ecoles : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier émanant de locataires des logements HLM de l'Avenue des Ecoles. Ceux-ci informent le Conseil qu'un chemin jusqu'alors emprunté par les piétons a été fermé à la circulation. De ce fait, les riverains ne peuvent plus rejoindre directement le chemin dit « du Monastier à la Moutette » et les enfants se rendant à l'école sont désormais obligés de longer la Déviation, ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité en hiver en particulier. Les habitants du HLM souhaiteraient que la commune puisse proposer une solution afin qu'un accès sécurisé puisse être aménagé. Mr le Maire précise que le chemin en question est en fait situé dans une propriété privée, et que les gens avaient pris l'habitude, année après année, d'utiliser ce chemin. Le propriétaire ayant fait valoir ses droits, l'accès est donc logiquement condamné. Il indique ensuite que la propriété en question est longée par une bande de terrain située sur le domaine public et que la continuité pourrait être rétablie si le propriétaire acceptait de vendre à la commune une partie du chemin accédant à sa propriété. Il faudrait alors aménager un escalier entre les deux voies. Mr le Maire propose donc de contacter le propriétaire à ce sujet afin d'essayer de parvenir à un compromis.

Terrain sous déviation : Monsieur le Maire informe le Conseil que des habitants du Verdier Haut souhaiteraient qu'un accès soit aménagé entre le pont et la route en traversant la parcelle AB 71 qui est grevée d'une servitude d'entretien de la voie. Ce passage permettrait de faciliter l'accès au centre ville, la descente voisine étant relativement pentue et dangereuse en période hivernale. Mr le Maire propose de contacter le propriétaire à ce sujet.

Courrier ADMR : Mr le Maire donne connaissance au Conseil d'un courrier de l'ADMR concernant le déménagement de leur bureau dans les nouveaux locaux du Pôle Laurent Eynac. Lors de réunions antérieures,

l'association avait accepté d'intégrer le Pôle Santé et de louer un bureau de 15 m². Par ce courrier, l'association revient à présent sur ses engagements et souhaite reconsidérer sa position. En effet, le bureau de l'association souhaite pouvoir disposer d'un local plus grand, ainsi que d'une salle réservée au personnel. Mr NICOLAS ne comprend pas que les membres du bureau aient pu accepter un local de 15 m² qui paraît effectivement exigü pour leur activité. Mr le Maire tient tout d'abord à rappeler que la commune héberge gracieusement l'ADMR qui intervient par ailleurs sur 8 autres communes, et ce depuis une dizaine d'années. Il poursuit en indiquant que la commune souhaite à présent récupérer le local actuellement occupé par l'association et avait proposé dès l'origine du projet à cette dernière de rejoindre le Pôle pour faciliter les échanges avec les autres professionnels. Mr le Maire présente ensuite le plan des locaux et la répartition entre les différents occupants. Il paraît difficile de modifier cette répartition car toutes les pièces restaurées seront occupées. Il ajoute par ailleurs que l'ADMR souhaite pouvoir disposer d'un espace plus grand mais n'est apparemment pas en mesure d'assumer le coût supplémentaire que cette augmentation de surface impliquerait sans un soutien des communes sur lesquelles l'association intervient. Il rappelle que les loyers du Pôle doivent permettre de rembourser l'emprunt effectué pour financer le projet, et qu'un loyer au mètre carré a été calculé en fonction du coût des travaux. Mr le Maire a proposé à l'association d'utiliser à titre gracieux la salle de réunions qui sera aménagée dans la nouvelle mairie, solution qui ne semble pas lui convenir. Une réunion avec les membres du bureau sera organisée pour tenter de trouver une solution.

Problème ramassage scolaire : Mme JOURDAN explique au Conseil que les enfants de l'école élémentaire publique traversent actuellement la cour du Collège Laurent Eynac pour aller prendre le ramassage sur le parking voisin. Afin de régulariser cette situation, il conviendra de signer une convention avec le Conseil Général afin d'obtenir l'autorisation de traverser le Collège. Dans le cas contraire, il faudrait envisager de trouver une autre solution.

Point sur le Parc Naturel Régional : Mme JOURDAN tient ensuite à indiquer que le Parc Naturel Régional a été reconnu Géo Park par l'UNESCO, classement qui aura certainement des retombées non négligeables pour les sites remarquables situés sur notre commune, comme le Mont Breysse. Un développement du géo tourisme et des filières bois est également possible avec les écoles. Le Parc demande enfin aux communes intéressées de se manifester pour monter des projets communs.

Dates Diverses :

- Vendredi 26 septembre : conférence sur la motricité
- Dimanche 28 septembre : Foire et concours aux chevaux avec foire aux gros bovins et exposants
- Samedi 11 et dimanche 12 octobre : Automnales du livre
- Vendredi 24 octobre : Réunion FMBV secteur sud-est France

Prochain Conseil le jeudi 30 octobre 2014 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 45 minutes.